

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC
1550, Avenue d'Estimauville
1550, D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Support Ingénierie	
Solicitation No. - N° de l'invitation W7701-145832/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client W7701-14-5832	Date 2014-06-20
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCN-031-15962	
File No. - N° de dossier QCN-3-36220 (031)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-07-07	
Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Champoux, Nicolas	Buyer Id - Id de l'acheteur qcn031
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2821 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: R & D POUR LA DÉFENSE CANADA - VALCARTIER BATIMENT 53 2459 BOUL. PIE XI NORD QUÉBEC Québec G3J1X5 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée Voir doc.	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W7701-145832/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W7701-14-5832

Amd. No. - N° de la modif.

003

File No. - N° du dossier

QCN-3-36220

Buyer ID - Id de l'acheteur

qcn031

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TITRE: SUPPORT D'INGÉNIERIE EN SYSTÈMES DE NAVIGATION INERTIELLE ET POSITIONNEMENT

MODIFICATION 003

Inclus dans la présente modification :

- Prorogation de la date de fermeture de la demande de proposition;
- Questions et réponses 8 et 9;
- Modifications à la demande de proposition (DDP)

PROROGATION DE LA DATE DE FERMETURE DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Suite à la question/réponse no 1 :

Puisque les exigences en matière de sécurité seront modifiées (accès à des marchandises contrôlées), **la date de fermeture de la demande de proposition passe du 23 juin 2014 au 7 juillet 2014.**

QUESTIONS ET RÉPONSES 8 et 9

Q8- Suite à la question/réponse incluse dans la modification 002 :

À notre avis, la plupart des entrepreneurs qui font affaire avec le Ministère de la défense nationale sont enregistrés au programme des marchandises contrôlées, et sont donc en mesure de traiter avec ces marchandises dans leurs locaux. Concernant la « meilleur communication et prise de décision », nous aimerions soulever les points suivants :

1. La base de paiement de la tâche 1 inclue un prix plafond. Le risque est donc transféré à l'entrepreneur puisqu'il doit livrer un produit conforme à l'EDT. Dans ce cas, il devrait avoir la liberté d'action de déterminé comment compléter les travaux de la façon la plus efficace. En insistant à ce que les travaux soient complétés au RDDC-V, cela désavantage les soumissionnaires qui n'ont pas un point d'affaire établi à Québec.
2. La tâche 1 est suffisamment détaillée pour permettre à l'entrepreneur de développer une solution dans ses installations. La communication/prise de décision peut tout de même être faite de façon transparente avec des méthodes de gestion de projet et d'ingénieries établies et reconnus. Il n'est pas clair pourquoi les travaux doivent être faits au RDDC-V.

Suite à ces points soulevés, est-ce TPSGC peut reconsidérer le lieu de travail pour la tâche 1? Ou du moins, diminuer l'exigence pour permettre à ce que le gestionnaire de projet soit sur le site du RDDC-V seulement « au besoin », à la demande de RDDC-V?

R8- Pour des raisons opérationnelles, RDDC-V juge qu'il est dans son intérêt d'avoir le travail effectué sur place, pour la tâche 1. Par contre, le gestionnaire de projet pourra être sur place seulement « au besoin » à la demande de RDDC-Valcartier.

Pour les autorisations de tâches :

La Partie 1, paragraphe 2.3 stipule " Étant donné la nature des équipements utilisés ..., l'essentiel des travaux devra être effectué sur le site de RDDC Valcartier au 2459 de la Bravoure, Québec, G3J1X5. Il est toutefois possible qu'une partie des travaux de conception d'électronique de support ne nécessitant pas l'utilisation des logiciels appartenant au RDDC et puisse être effectué à l'extérieur du site de RDDC Valcartier par l'entrepreneur avec ses propres copies du logiciel. Si la nature de la tâche le permet, cet élément sera précisé lors de l'autorisation de tâche."

Partie 1, paragraphe 2.3 donne soumissionnaires la liberté de proposer et d'évaluer le coût de la réalisation des travaux hors site. Tel qu'annoncé dans Partie 1, paragraphe 2.3, l'endroit où le travail sera effectué sera précisée lors de l'autorisation de tâches préparé par RDDC-V.

Q9- Comme le contrat visera certains travaux qui pourraient également s'apparenter aux domaines du génie mécanique et du génie logiciel, serait-il possible de considérer pertinents les diplômes de ces deux disciplines pour la catégorie de main-d'œuvre « gestionnaire de projet » décrite au paragraphe 9.3 de la section 9 de l'annexe A?

R9- Le génie logiciel sera considéré tout comme le génie informatique selon l'usage fait par RDDC Valcartier. Voir modification à la DDP ci-bas

Les tâches sont axées sur les expertises appartenant aux domaines de génie physique, génie électrique et génie informatique. Selon RDDC Valcartier, l'expertise relié au génie mécanique ne s'applique pas.

MOFIFICATION À LA DDP

Veillez apporter la modification suivant au point 8. de l'annexe A « Énoncé des travaux » :

8. LIEU DU TRAVAIL

Étant donné la nature des équipements utilisés (systèmes militaires, marchandises contrôlées, laboratoires fixes et équipements partagés), l'essentiel des travaux devra être effectué sur le site de RDDC Valcartier au 2459 de la Bravoure, Québec, G3J1X5. Il est toutefois possible qu'une partie des travaux de conception d'électronique de support ne nécessitant pas l'utilisation des logiciels appartenant au RDDC et puisse être effectué à l'extérieur du site de RDDC Valcartier par l'entrepreneur avec ses propres copies du logiciel. Si la nature de la tâche le permet, cet élément sera précisé lors de l'autorisation de tâche.

Pour la **partie ferme (tâche 1)**, les travaux seront effectués sur le site de RDDC Valcartier, **par contre, le gestionnaire de projet pourra être sur place seulement « au besoin » à la demande de RDDC-Valcartier.**

Veillez apporter la modification suivant au point 9.3 de l'annexe A « Énoncé des travaux » :

« 9.3 Gestionnaire de projet

Ressource ayant au minimum un baccalauréat en génie physique ou génie électrique ou génie informatique **ou génie logiciel**. La ressource est responsable de tous les aspects de la gestion des projets, incluant l'application d'un processus de gestion de projet reconnu, la production des documents reliés à la gestion de projet (analyse des besoins, budget, calendrier, allocation des ressources, plan de tests, processus d'assurance qualité, etc.), le suivi de l'avancement des travaux, du respect du calendrier et des aspects financiers des projets et la livraison de tous les livrables dans les délais prescrits. »

***** Toutes les autres clauses et conditions demeurent inchangées *****